

# Alexandra Voirin

## La relation clients comme ADN

**L**e Cabinet Voirin Avocat intervient en conseil comme en contentieux pour une clientèle française et internationale composée de PME comme de grands groupes. Rencontre avec sa fondatrice, Alexandra Voirin.



■ Alexandra Voirin

### Dans quelle mesure les ordonnances Macron vont-elles impacter la vie des entreprises ?

La réforme du code du travail va modifier les pratiques, à plusieurs niveaux. Côté contentieux, on s'attend à une évolution des demandes formulées par les salariés. Les indemnités prud'homales étant désormais plafonnées, il est fort probable que les demandeurs invoquent d'autres fondements pour contourner le barème. Je pense aux demandes en harcèlement moral, à la discrimination, et à d'autres manquements de l'employeur dans ses obligations qui risquent d'être plus

fréquemment invoqués. Les autres grands bouleversements vont concerner la négociation collective dans les PME et, les entreprises sans délégués syndicaux, et la fusion obligatoire des différentes instances représentatives du personnel en une seule instance.

### Faire appel à un avocat spécialisé, comme vous, sur ces questions, semble donc indispensable

Absolument. À mon sens, les entreprises en particulier les PME-PMI souvent peu munies de ressources internes dédiées à la pratique du droit social, y ont tout intérêt. Il s'agit pour nous, avocats spécialisés, d'éclairer nos clients, de décrypter les impacts concrets de la nouvelle réglementation. Mais aussi d'accompagner les entreprises dans ces changements majeurs et, de sécuriser les pratiques en

intervenant le plus en amont possible, pour prévenir les situations contentieuses.

### Pourquoi placer la relation clients au cœur de votre activité ?

Le Cabinet accompagne ses clients, de manière personnalisée, en conseil comme en contentieux. Ce qui distingue le cabinet et constitue sa valeur ajoutée, c'est d'offrir cette offre globale en Droit social - car l'activité de conseil est souvent indissociable d'une vision contentieuse.

Une relation clients pérenne, et une très bonne connaissance du quotidien de l'entreprise, de son organisation, de son activité, permettent aussi de gagner en réactivité et, en pertinence. Enfin, le Cabinet privilégie une facturation adaptée au dossier traité et, à la taille de l'entreprise.



voirin avocat  
droit social

CONTACT

28 rue de Naples - 75008 Paris

Tél. +33 (0)1 85 08 28 54

contact@voirin-avocat.fr

www.voirin-avocat.fr